HMDIFFUSION

49 route de lyon - La Grive 38080 St Alban de Roche

ALCOOL A VERNIR

1) IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

DESIGNATION COMMERCIALE:

ALCOOL A VERNIR

FOURNISSEUR : HMDIFFUSION

49 route de lyon - La Grive 38080 St Alban de Roche Tél. 04 74 28 66 64 Fax 04 74 28 13 88

TYPE D'UTILISATION : Alcool destiné au travail des vernis à l'alcool.

N° TEL. APPEL URGENCE ORFILA 01.45.42.59.59

2) COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation :

Alcool éthylique à 95° dénaturé (impropre à la consommation) utilisé pour le travail des vernis à l'alcool (tampon, matine, ...).

<u>Substances Dangereuses représentatives</u>:

ALCOOL ETHYLIQUE

Cas: 64-17-5 Index: 603-002-00-5

R 11 Facilement inflammable.

Symbole: F

Pour l'ALCOOL A VERNIR concentration >=90%.

METHANOL

Cas: 67-56-1 Index: 603-001-00-X

R 11 Facilement inflammable.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par

ingestion.

Symbole: T

Pour l'ALCOOL A VERNIR concentration maximale 2%.

3) IDENTIFICATION DES DANGERS

Contient des solvants volatiles facilement inflammables.

Réactions dangereuses avec certains oxydants.

En cas d'exposition prolongée par inhalation de vapeurs, irritation des voies respiratoires avec céphalées, vertiges, nausée, somnolence. Troubles similaires en cas d'ingestion: irritation des muqueuses digestives, céphalées, vertiges, somnolence, coma. Pas de danger dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Page - 1 / 6

JEAN SURGAND SA 88 RUE DES BATELIERS F-68400 RIEDISHEIM

ALCOOL A VERNIR

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit.

4) PREMIERS SECOURS

Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Evacuer le sujet à l'air libre pour faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement à grande eau. Retirer les vêtements souillés.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau en maintenant la paupière ouverte. Consulter un médecin si irritation persistante.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir. Faire appel à un médecin.

Le cas échéant, consulter un médecin.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques:

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

Moyens d'extinction appropriés :

CO₂, mousse chimique, poudre.

Moyens d'extinction déconseillés :

Eau en jet. L'eau peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients exposés au feu.

<u>Equipements spéciaux pour la protection des intervenants</u> :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<u>Précaution(s) individuelle(s)</u>:

Ne pas fumer.

Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Assurer une ventilation adéquate.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement :

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Endiguer et contenir le produit renversé.

Pomper ou absorber à l'aide d'un matériau inerte.

Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion.

Page - 2 / 6

JEAN SURGAND SA 88 RUE DES BATELIERS F-68400 RIEDISHEIM

ALCOOL A VERNIR

Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales.

Eviter la contamination des eaux souterraines.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Méthode(s) de nettoyage :

Recueillir le plus rapidement possible. Mettre le produit recueilli dans un récipient adéquat.

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

Eliminer comme un déchet dangereux.

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution :

Les personnes hépathiques et/ou éthyliques doivent être écartées des emplois concernant l'alcool.

Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs.

Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Tenue normale de travail pour les produits chimiques

S'assurer que l'installation est bien reliée à la terre et qu'elle est antidéflagrante.

Eviter les étincelles, les charges électrostatiques, les heurts, les frottements.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosibles dans l'air.

Stockage

- Précaution :

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

- Condition de stockage:

Conserver à température ambiante.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.

Conserver dans un endroit très bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Bien refermer les emballages après usage.

- Matière incompatible à éloigner :

Conserver à l'écart des acides forts, bases fortes, oxydants forts et substances comburantes.

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage/conteneur : PEHD. - Déconseillé : aluminium.

8) CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante, porter des appareils respiratoires cartouche vapeur : A

Protection des mains :

Gants en caoutchouc

Protection de la peau et du corps :

Tablier et bottes résistants aux solvants, vêtements de protection à manches longues

Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées ou écran facial

Page - 3 / 6

JEAN SURGAND SA 88 RUE DES BATELIERS F-68400 RIEDISHEIM

ALCOOL A VERNIR

Mesure d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Valeurs limites d'exposition :

selon INRS ND 2098-174-99 (1999):

 $VME-mg/m^3$: VLE-ppm: $VLE-mg/m^3$:

ALCOOL ETHYLIQUE 1900 (1000 ppm) 5000 9500

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique : liquide
Couleur : incolore
Odeur : caractéristique

pH : nor

Intervalle d'ébullition : 78°C à pression atmosphérique

Point éclair : 13°C en coupe fermée

Température d'inflammation : 371°C

Pression de vapeur : 5.85 kpa à 20°C Masse volumique : 0.806 g/cm³

Solubilité : soluble dans l'eau / soluble dans la plupart des solvants organiques.

10) STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

Condition(s) à éviter:

Chaleur, flamme, étincelles, chocs et frottements.

Matière(s) à éviter:

Acides forts, bases fortes, substances comburantes, aldéhydes.

Produits de décomposition dangereux :

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë pour l'Ethyle acétate:

DL₅₀ (oral(e), rat): 7 mg/kg

<u>Autres informations toxicologiques</u>:

-Toxicité aiguë:

Par ingestion: Ivresse puis coma plus ou moins profond, lésions gastriques sérieuses.

Par inhalation : Irritation des yeux, toux, retour à l'état normal après la fin de l'exposition.

Par projection de liquide dans les yeux : Douleur aiguë, larmoiement durant 1 ou 2 jours. Cicatrisation naturelle, rapide et complète.

Page - 4 / 6

JEAN SURGAND SA 88 RUE DES BATELIERS F-68400 RIEDISHEIM

ALCOOL A VERNIR

-Toxicité chronique :

Par ingestion chronique : Ethylisme caractérisé par troubles du comportement, de la mémoire. Troubles digestifs et cardio-vasculaires. Risque d'accident dus aux troubles de vigilance.

Par contact répété avec la peau : Possibilité d'irritation locale.

Par inhalations répétées de vapeurs d'alcool : Irritation des yeux aériennes supérieures, céphalées, fatigue, diminution des capacités de concentration et de vigilance.

Autres données :

Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES

L'alcool éthylique se dégrade rapidement dans l'eau.

L'alcool éthylique n'est pas bioaccumulable.

CL50 - 24 poissons : > 18000 mg/l CL50 - 24 daphnies : > 8000 mg/l

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit:

Il n'y a pas de réglementation uniforme concernant l'élimination des produits chimiques et de leurs résidus au sein de l'Union Européenne. Les produits chimiques et leurs résidus doivent être considérés comme des déchets spéciaux. Leur élimination est réglementée par chaque état membre. Nous vous recommandons de contacter les autorités compétentes ou les sociétés spécialisées dans l'élimination des déchets qui sauront vous renseigner sur les moyens d'éliminer les déchets spéciaux.

Emballage:

Elimination conformément à la législation en vigueur. Les récipients contaminés doivent être traités de la même façon que le produit chimique respectif. Sauf réglementation spécifique les récipients non contaminés peuvent être éliminés comme déchets ménagers ou bien être recyclés.

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (2007)

Classe ADR/RID : 3 Groupe d'emballage : II Code de classification : F1

Nom de la matière: 1170 ETHANOL EN SOLUTION

JEAN SURGAND SA 88 RUE DES BATELIERS F-68400 RIEDISHEIM

ALCOOL A VERNIR

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles: F

Classement: Facilement inflammable.

PHRASES R: 11

R 11 Facilement inflammable.

PHRASES S: (2-)7-16

S 2 Conserver hors de portée des enfants.

S 7 Conserver le récipient bien fermé.

S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

16) AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque des composants présents dans la préparation autres que celles déjà mentionnées :

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

L'utilisation du produit, les conditions de travail de l'utilisateur, les législations et prescriptions sont à respecter par le destinataire du produit sous sa propre responsabilité.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Les indications ci-dessus ne présentent aucune garantie pour les caractéristiques et se basent sur l'état actuel de nos connaissances à la date du 25/01/2007.

Mise à jour de cette fiche de données de sécurité du 26 octobre 2002 : Directive 2001/58/CE - Directive 2001/59 $(29^{eme} \text{ adaptation})$ - ADR 2007.